<u>Cent soixante-quatorzième session du Conseil de la FAO</u>

Point 8 de l'ordre du jour: Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (137e session) et du Comité financier (198e session) (Rome, novembre 2023)

J'ai le plaisir de présenter le rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (137e session) et du Comité financier (198e session), qui est soumis à l'examen du Conseil dans le document portant la cote CL 174/7.

Les participants à la Réunion conjointe ont examiné, entre autres, la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau ainsi que les progrès accomplis et les besoins dans ce domaine, les informations actualisées sur la collaboration de la FAO avec les autres organismes du système des Nations Unies, et le rapport annuel sur les politiques, procédures et mesures mises en place par l'Organisation en matière de prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Je tiens à appeler l'attention du Conseil sur les questions suivantes.

Les participants à la Réunion conjointe ont salué les progrès accomplis par la FAO en matière de gestion intégrée des ressources en eau, ont accueilli avec satisfaction la participation de l'Organisation aux instances mondiales et les actions coordonnées qu'elle y a menées, pris acte des besoins à satisfaire pour accélérer et étendre les interventions de l'Organisation dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau, de l'échelle mondiale au niveau local, et lui ont recommandé de fournir aux organes directeurs des mises à jour à ce sujet au cours de l'exercice biennal 2024-2025, notamment sur les initiatives programmatiques, les ressources, les partenariats et la collaboration.

Les participants ont félicité la FAO pour les efforts qu'elle déploie actuellement et l'ont encouragée à continuer à renforcer et à étendre sa collaboration au sein du système, compte tenu de l'importance fondamentale de la collaboration entre les organismes qui ont leur siège à Rome.

Ils ont accueilli avec satisfaction le rapport annuel sur les politiques, procédures et mesures mises en place par l'Organisation en matière de prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles, ont souligné qu'il fallait veiller à ce que des mécanismes de plainte et de remontée de l'information sécurisés et confidentiels soient disponibles au niveau décentralisé et aisément accessibles, et ont encouragé la FAO à adopter une approche encore plus volontariste en matière de communication publique sur ses politiques et ses mécanismes de responsabilité, notamment en utilisant sa page d'accueil, les réseaux sociaux et les sites web des unités responsables.

Ils ont aussi pris note du rapport sur la suite donnée au Bilan 2 ans après le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires.

J'invite le Conseil à examiner le texte intégral du *Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (137e session) et du Comité financier (198e session)*. Pour vous simplifier la tâche, vous trouverez dans ce rapport un résumé et des indications sur la suite que le Conseil est invité à donner.

Je serais heureuse de vous apporter de plus amples explications concernant le rapport, si vous le souhaitez.

Mme Yael Rubinstein, Présidente de la Réunion conjointe du Comité du Programme (137e session) et du Comité financier (198e session)